



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

731-FR-GB-ES-DE



N° 16221\*01

# Certificat de résidence fiscale pour les particuliers

*Certificate of residence of individuals / Certificado de residencia de las personas /*

*Bescheinigung über den steuerlichen Wohnsitz für natürliche Personen*

*Destiné à l'administration fiscale étrangère / For use by the foreign tax authority / Con destino a la administración extranjera /*

*Die für die ausländische Steuerverwaltung bestimmt sind*

## Désignation du bénéficiaire des revenus / Beneficiary / Nombre del beneficiario de la renta / Bezeichnung des Einkommensempfängers

Nom et Prénom / Surname and first name / Apellidos y nombre / Vollständiger name

Profession / Occupation / Profesión / Beruf

Adresse complète du domicile / Full home address / Dirección completa del domicilio / Vollständige Wohnadresse

## Demande d'attestation de résidence fiscale pour les revenus taxables à résidence

*Application for a certificate of tax residence for taxable income at residence / Solicitud de certificado de residencia fiscal para la renta imponible en la residencia / Beantragung einer steuerlichen Ansässigkeitsbescheinigung für am Wohnsitz steuerpflichtige Einkünfte*

Veuillez indiquer l'État source de vos revenus taxables à résidence .....

*Please indicate source state of your taxable income at residence*

*Por favor indique el estado de origen de su renta imponible en el lugar de residencia*

*Bitte geben Sie das Herkunftsstaat Ihres zu versteuernden Einkommens am Wohnsitz an*

## Demande d'application d'une convention fiscale pour l'application du taux conventionnel<sup>1</sup>

*Application for implementation of the tax treaty / Solicitud de aplicación del convenio fiscal / Antrag auf Anwendung eines Steuerabkommens für die Anwendung des konventionellen Steuersatzes*

Convention fiscale entre la France et .....

*Between France and / Entre Francia y / Steuerabkommen zwischen Frankreich und*

Nature des revenus<sup>2</sup> / Types of income / Naturaleza de la renta / Art des Einkommens

Dividendes/Dividends/Dividendos/Dividenden

Intérêts/Interest/Intereses/Interessen

Redevances/Royalties/Cánones/Lizenzgebühren

## DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE / Declaration of french tax authority / Declaración de la administración francesa / Erklärung der französischen Verwaltung

L'administration certifie que le bénéficiaire a bien la qualité de résident de France pour l'année .....

*The French tax administration certifies that the beneficiary has the status of resident of France for the year*

*La administración tributaria francesa certifica que el beneficiario tiene la condición de residente de Francia durante el año*

*Die Verwaltung bestätigt, dass der Begünstigte für das Jahr tatsächlich in Frankreich ansässig ist*

L'administration certifie que le résident de France peut bénéficier de l'application du taux conventionnel pour l'année<sup>3</sup> .....

*The French tax administration certifies that the resident of France can benefit from the application of the conventional rate for the year*

*La administración tributaria francesa certifica que el residente de Francia puede beneficiarse de la aplicación de la tasa convencional para el año*

*Die Verwaltung bescheinigt, dass der Einwohner Frankreichs von der Anwendung des üblichen Satzes für das Jahr profitieren kann*

Date et lieu / Place and date / Fecha y lugar /

*Datum und Ort*

Grade, nom et signature / Signature and seal / Firma y sello /

*Rang, Name und Unterschrift*

# Notice pour remplir le certificat de résidence fiscale pour les particuliers

731-FR-GB-ES-DE

Pour bénéficier des avantages prévus par les conventions internationales signées par l'État français, les bénéficiaires de revenus de source étrangère fiscalement domiciliés en France doivent utiliser en principe les formulaires conventionnels mis à disposition par l'État étranger cosignataire de la convention.

Lorsque de tels formulaires ne sont pas prévus ou lorsque l'administration de l'État étranger demande ou autorise la production d'un document signé par l'administration française, le bénéficiaire des revenus peut certifier de sa qualité de résident fiscal français au moyen de la présente attestation.

Par ailleurs, l'usager a la possibilité de cibler sa demande dans ce certificat de résidence fiscale selon la nature des revenus faisant l'objet de la demande. Ainsi, il peut cocher soit une demande d'attestation de résidence fiscale pour les revenus taxables à résidence et/ou une demande d'application du taux conventionnel (en matière de revenus de capitaux mobiliers). Pour les demandes d'attestation de résidence fiscale pour les revenus taxables à résidence, l'usager doit indiquer l'état source.

## Demande d'application du taux conventionnel

*Attention : la présente attestation ne peut être utilisée que par les bénéficiaires de revenus ayant la qualité de résident français au sens de la convention dont la mise en œuvre est revendiquée.*

Les bénéficiaires de revenus n'ayant pas leur résidence fiscale en France doivent, pour l'application des retenues à la source selon les clauses conventionnelles, souscrire un imprimé n° 5000 par type de revenus (dividendes, intérêts et redevances) et par établissement payeur, complété selon le cas d'un imprimé n° 5001, n° 5002 ou n° 5003. Ces différents imprimés sont disponibles sur le site internet de la Direction Générale des Finances Publiques [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

## Disponibilités des attestations

Les attestations de résidence fiscale sont disponibles sur le site internet de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) (rubrique "rechercher un formulaire"). Vous devez servir en fonction de votre choix en ligne toutes les informations figurant dans les cadres grisés du document, y compris dans la dernière partie de l'imprimé "Déclaration de l'administration fiscale française".

**Attention :** l'administration française ne délivrera l'attestation qu'au vu des seules informations servies dans l'imprimé par vos soins. Les demandes d'attestation comportant des erreurs ou des omissions ne seront pas signées.

## Envoi de la demande d'attestation

Après avoir été complété, le présent document devra être adressé au service des impôts des particuliers compétent.

## Retour de la demande

Après avoir vérifié que le bénéficiaire des revenus est domicilié fiscalement en France, le service des impôts des particuliers compétent retourne le document signé. Il vous appartient de le transmettre à l'administration de l'État étranger pour bénéficier le cas échéant des avantages conventionnels prévus.

**Attention :** il est recommandé de conserver une copie de l'attestation avant de l'adresser à l'autorité étrangère.

---

## EXPLICATION DES RENVOIS

1. Cocher la case et indiquer l'État auprès duquel l'application de la convention est sollicitée.
2. Indiquer la nature des revenus perçus.
3. Indiquer l'année civile au cours de laquelle les revenus sont perçus.

**Pour les professionnels,  
veuillez télécharger le formulaire 730**